

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de la Région X

A [x], le [xx/xx/xxxx]

Affaire suivie par : X

Chargé(e) de mission  
en charge de l'insertion  
sociale et professionnelle

Tel :

Mail :

Note à l'attention de Madame le Préfète  
de la Région X

Objet : Note sur le bilan de la concertation initiale concernant le service public de l'insertion et de l'emploi ainsi que sur l'appel à manifestation d'intérêt.

Annexes : 1/ Cartographie des acteurs

2/ Fiche de synthèse décrivant l'offre de service numérique en la matière.

Avec la mise en place d'une politique de compétitivité, l'économie française recrée de l'emploi. En effet, le taux de chômage diminue. En revanche, le chômage de longue durée reste au plus haut : deux millions de personnes sont considérées comme sans emploi. On le sait que trop bien,

A. / 12.

être sans emploi c'est s'exposer à de nombreux risques : perdre son logement, voir sa santé décliner... C'est pourquoi le Président de la République a souhaité mettre en place un service public de l'insertion (SPIE) qui se trouve au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Un cycle de concertation s'est ouvert le 9 septembre 2019 et a pris fin en juillet 2020. A la suite de cette concertation, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en décembre 2020.

En vue de la réunion de présentation de l'AMI auprès des différents acteurs de la région, vous trouverez dans cette note un bilan de la concertation initiale (I) accompagné d'une synthèse de l'AMI (II). Ainsi que deux annexes opérationnelles.

## I) Bilan de la concertation initiale

La concertation initiale a permis de définir les objectifs du SPIE (A) mais aussi de le mettre en lieu avec différents acteurs (B)

### A) Les objectifs du SPIE

En créant le service public de l'insertion et de l'emploi, le Président a fixé de nombreux objectifs :

- simplifier les démarches
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs
- proposer des parcours à visée d'emploi à partir d'une seule demande
- garantir un parcours "sans couture"

L'objectif principal du SPIE étant de favoriser le sort durable de la pauvreté en renforçant l'accompagnement des personnes vers l'emploi. Pour cela il faut, tout d'abord, simplifier les parcours vers l'emploi. Pour trouver un emploi, une multitude d'intervenants ainsi que de structures sont mobilisés. Le SPIE doit renforcer la coordination entre ces intervenants pour simplifier et renforcer la stratégie de parcours d'insertion. Il est également indispensable de garantir un droit à l'accompagnement sur tout le territoire : chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi quel que soit le territoire et quelque soit la structure choisie pour débiter son parcours. Il faut noter que le SPIE ne passera pas par la création d'une nouvelle structure. Il s'agit d'une méthode qui doit être construite de manière collective.

Le SPIE doit donc être universel, efficace, adaptable et répondre à un enjeu de proximité sur le territoire. C'est pour ~~cette~~ répondre à ces critères que les qu'une coordination des acteurs doit se faire pour combiner l'accompagnement social et professionnel.

B) SPIE : un renforcement de la coordination entre différents acteurs

Tout d'abord, un comité de pilotage national réunissant une quinzaine de membres a été mis en place : représentants du territoire, Pôle Emploi, CNAF, Unccas, Alliance Ville Emploi, des représentants du secteur associatif et le président du conseil de l'inclusion vers l'emploi.

Il existe également des échanges entre publics, professionnels de l'insertion, entreprises et élus : des ateliers ont permis de débattre avec une vingtaine de parties prenantes et une trentaine d'allocataires du RSA, demandeurs d'emploi.

De plus, 14 expérimentations ont eu lieu qui permettent 3. / 12.

de analyser l'organisation du parcours ainsi que le partenariat entre les acteurs. Notamment en matière de gouvernance comme la mise en place de GIP ou de CTEC ou encore intégrer les instances de la formation professionnelle.

C'est pourquoi l'Etat a lancé un appel à manifestation à projet : l'Etat soutiendra les démarches des acteurs de l'insertion qui visent à construire des coordinations solide sur les territoires

## II) Synthèse de l'appel à manifestation d'intérêt

L'AMi est un appel à projet (A) qui possède de nombreux objectifs (B) ainsi que plusieurs critères de candidatures (C)

### A) AMi : un appel à projet

L'Etat va débloquer 15 millions d'euros dès 2011 pour soutenir les 30 premiers territoires sélectionnés. AMi est donc un appel à projet pour :

- des territoires qui sont capables de rassembler un grand nombre d'acteurs qui peuvent accompagner tout type de publics en insertion
- la mise en œuvres des recommandations de la concertation : chaque territoire devra mettre en place un "soe commun"

Pour ce faire, l'Etat mettra en place des projets numériques en lien avec des territoires engagés dans le service public de l'insertion et de l'emploi. Notamment avec un espace national d'échange afin de mettre en commun les bonnes pratiques, le partage de données et surtout le développement de services numériques afin de simplifier les démarches et renforcer l'efficacité du parcours.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...METZ.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE.....

Epreuve : CAS PRATIQUE.....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## B) Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt va sélectionner une première vague de 30 territoires qui mettront en œuvre le SPIE. Ainsi, l'objectif d'AMI est la mise en œuvre d'une coordination opérationnelle entre les professionnels de l'insertion : il est primordial de renforcer la coordination des professionnels autour du parcours de la personne accompagnée. Il faut mettre en place des organisations formalisées entre les différents acteurs surtout au niveau de la direction et de l'encadrement.

Il faut que les projets présentés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt répondent à trois critères :

- refléter une bonne connaissance du public
- s'inscrire dans les principes du SPIE
- expliciter les modalités de mise en œuvre des objectifs et attendus du SPIE

## C) Critères de candidatures pour les partenaires de la région

Tout d'abord, si dans la région, certains territoires avaient déjà été retenus au titre de l'appel à projets des expérimentations du SPIE en 2020 : ils ne doivent pas candidater.

les projets et candidatures recevables seront :

- ceux portés administrativement par un conseil départemental
- sont soutenus par le conseil départemental ou Pôle Emploi
- représentent un consortium d'acteurs de l'insertion sociale
- personnes rencontrant des difficultés sociales
- un nombre significatif de personnes accompagnées
- concernent ensemble du département / bassins de vie
- concernent les quartiers "politique de la ville" ou "zone de revitalisation urbane"
- qui favorisent la participation des personnes accompagnées
- présentent un plan de financement éligibles et un taux d'autofinancement minimum de 20%.
- comportent un engagement et des propositions du consortium d'acteurs de l'insertion.

Il faut absolument noter qu'une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- présentent un consortium large d'acteurs de l'insertion au-delà du conseil départemental et de Pôle Emploi : Collectivités territoriales, mairies locales, Cap Emploi, etc.
- qui concernent des allocataires du RSA et d'autres publics (jeunes...)
- proposent des méthodes d'élaboration et de mise en œuvre des actions qui favorisent le

Coordination et l'évolution des pratiques professionnelles de différents acteurs de l'insertion.

→ qui incluent au sein des consortiums des associations.

- 3 dates importantes: - 16/12/20 : publication de l'AMI
- 28/02/21 : date limite de dépôt
- mars 21 : instruction des dossiers

↳ le dépôt de la candidature se fera sur la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

• Plusieurs contacts à disposition :

- les services déconcentrés de l'Etat
- boîte de messagerie : [amispie@emploi.gouv.fr](mailto:amispie@emploi.gouv.fr)
- FAQ sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

⚠ La sélection sera réalisée au niveau national en associant la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté, la direction générale à l'emploi et à la formation et la direction générale de la cohésion.

III) Propositions tendant à favoriser l'engagement d'une multiplicité d'acteurs :

- organiser une réunion entre les territoires déjà retenus au titre de l'appel à projet des expérimentations du SPIE en 2020 et les potentiels candidats.

↳ Objectif: incitation à candidater  
témoignages  
présentation

- mettre en place une plateforme numérique commune à tous les acteurs de l'insertion :

↳ Objectif : créer une relation de confiance

- mettre en place une communication interne et externe :

↳ Communication interne : intranet  
dépliant à l'attention  
des agents et des structures

↳ Communication externe : Réseaux sociaux  
dépliant expliquant SPIE/AMI  
(à l'attention des allocataires  
du RSA ou les jeunes  
par exemple).

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## Annexe n°1 / Cartographie des acteurs

- Acteur n°1 - Le conseil départemental
  - ↳ compétences : aide sociale
  - ↳ missions : porter administrativement une candidature / projet ou soutenir candidature / projets
- Acteur n°2 - Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
  - ↳ compétences : santé, mobilité...
  - ↳ missions : représenter un consortium
- Acteur n°3 - CT, services déconcentrés, missions locales, Cap Emploi, ARS
  - ↳ compétences : emploi, santé, associations
  - ↳ missions : former un consortium large d'acteurs de l'insertion sur le territoire  
(+ attention particulière accordée aux candidatures)
- Acteur n°5 - Associations qui agissent en faveur de l'insertion sociale
  - ↳ compétences : insertion sociale
  - ↳ peuvent être incluses dans les consortiums
- Acteur n°8 - Commissaire à la lutte contre la pauvreté
  - ↳ pilotage de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté.

## Annexe n°2 / Fiche de synthèse décrivant l'offre de service numérique de l'Etat

Plusieurs offres de service numérique sont mises à disposition :

- Beta.gouv : incubateur des services numériques national
- les sites internet CNAF, Pôle Emploi : opère un partage de données
- démarches-simplifiées.fr
- développement d'API (interface de programmation)
- mise à disposition de jeux de données pour les conseils départementaux et ensemble des acteurs qui en ont besoin.
- mise en place d'une boîte de messagerie pour demander des précisions / questions sur l'AMI
- dossier unique d'insertion : afin de rendre les personnes actives de leur parcours.



